

Réunion publique de concertation quartier En Sesquières

Mardi 4 octobre 20h

Mairie-salle des mariages

Un débat public pour aborder, entre autres,

la Circulation,

L'Assainissement

Et le ruissellement des Eaux pluviales du quartier.



Mairie de
LABASTIDE-BEAUVOIR
Haute-Garonne

Réunion publique

de concertation
quartier

En Sesquières

Réunion publique du 4 octobre 2022

- **Circulation**
- **Assainissement**
- **Ruissellement des Eaux pluviales**

Problématique

- Très nombreux signalements de véhicules roulant trop vite
- Rue très empruntée par des piétons en promenade
- Demandes d'aménagement pour limiter la vitesse

Débat

- Avantages et inconvénients des options suivantes :
- Aménagement de la route
 - chicanes
 - ralentisseur
- Interdit sauf riverains
- Suppression du revêtement en partie non urbanisée
- Autre proposition ?

Circulation

Conclusion

Problématique

- Assainissement individuel fosse septique ou microstation
- Densification de l'habitat
- 1 problème d'état de fosse septique et de rejet non conforme créant une gêne (odeurs l'été)
- 1 demande d'assainissement collectif

Assainissement



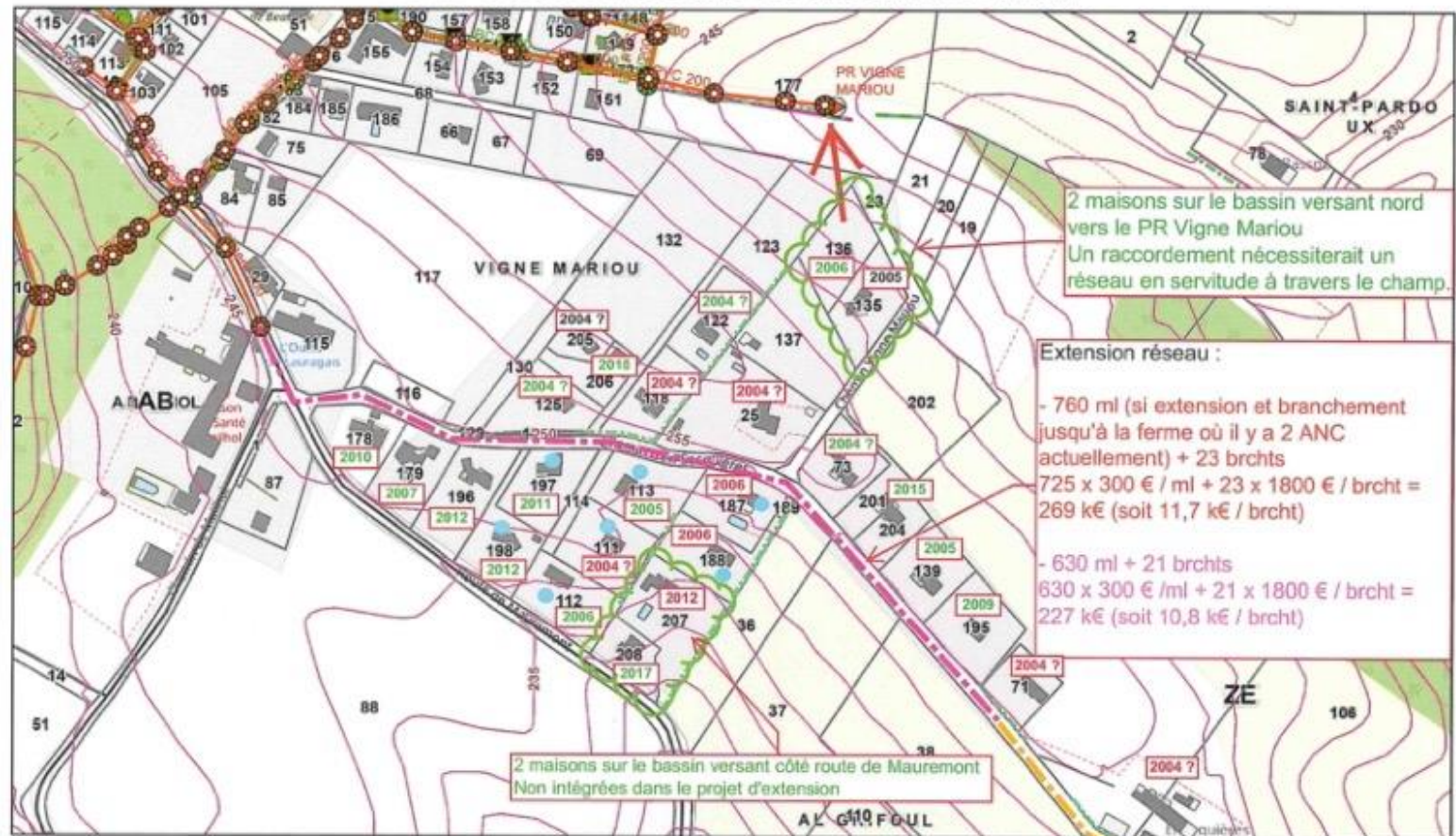
Etude

Source Sicoval

- Assainissement collectif techniquement possible
- Est-ce financièrement supportable pour la commune et pour les habitants en contre-bas de la route ?

Assainissement

Etude extension réseau EU Labastide Beauvoir



Assainissement

Discussion

Conclusion

Ruissellement des Eaux pluviales

Problématique

Demande de régulation des eaux de ruissellement par fortes pluies et orages

Venant du chemin Vigne Mariou

Venant d'allées goudronnées de particuliers coté haut de la route

Augmentation des pluies intenses

Ruissellement des Eaux pluviales

Règlementation

L'article 681 du Code civil dit que « **tout propriétaire doit établir des toits de manière que les eaux pluviales s'écoulent sur son terrain ou sur la voie publique ; il ne peut les faire verser sur le fonds de son voisin.** » Autrement dit, l'eau de pluie doit être canalisée sur votre terrain grâce à des gouttières.

L'article 640 du Code civil précise que les **eaux pluviales** qui tombent sur votre sol peuvent s'**évacuer** naturellement vers les terrains plus bas, donc chez votre voisin, ou chez vous si vous êtes en contrebas. Il s'agit d'une servitude légale d'écoulement des **eaux pluviales** de droit privé.

Les règles évoluent vite ces dernières années en raison d'événements de pluies diluviennes plus fréquents et de très gros dégâts matériels et humains (ex vallée de la Roya 2020). Il va donc falloir s'adapter.

Ruissellement des Eaux pluviales

Options

Création puits perdu ou cuve de rétention
ou
Création de caniveaux



Questions diverses

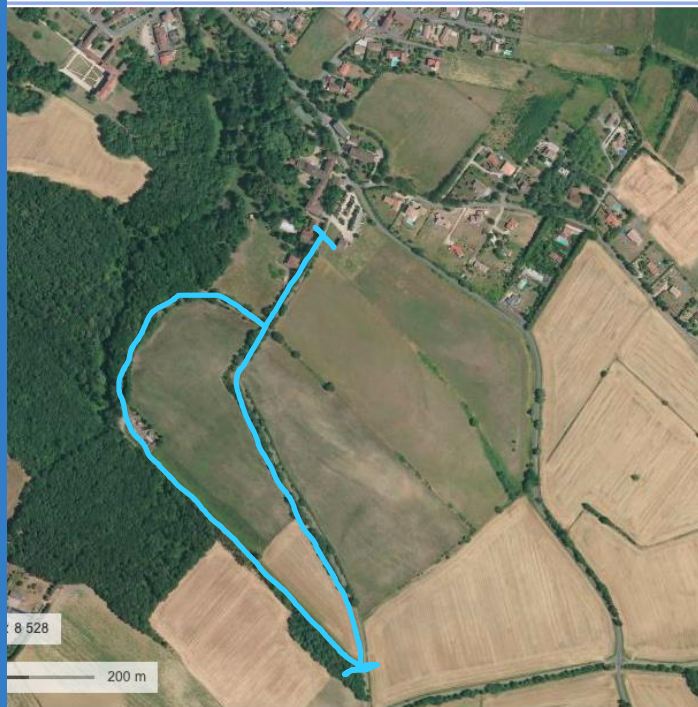
Débat

Questions diverses

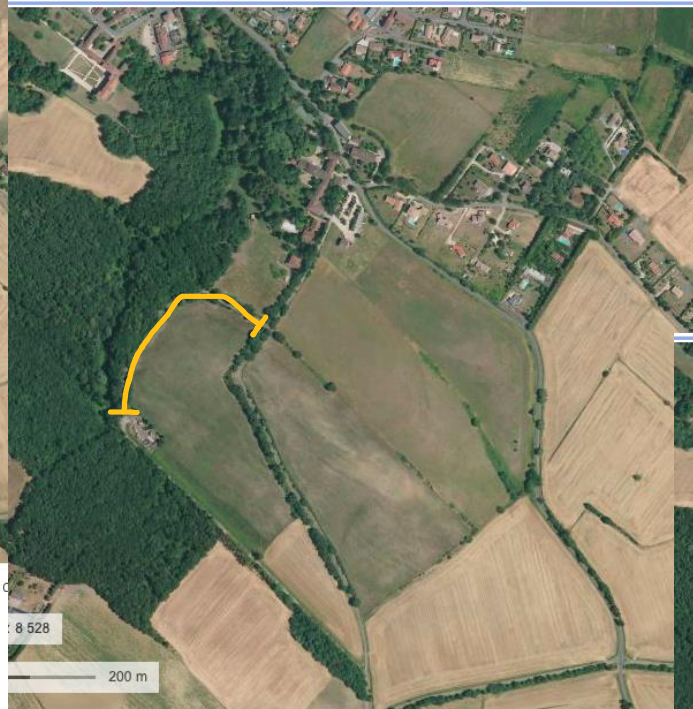
Projets de piétonnisation

- Chemin du prat loung (et de Mailhol ?)
- Route de Maurémont de la clinique à l'avenue du château

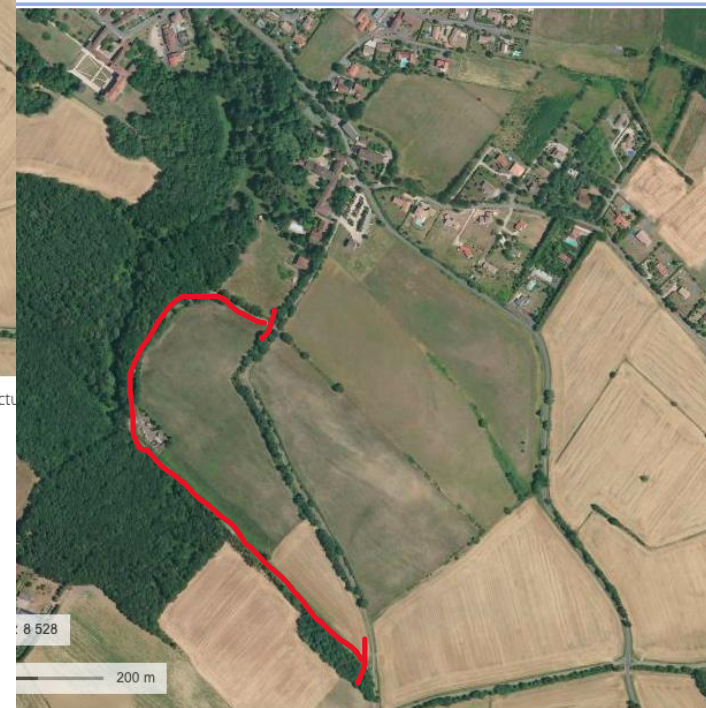
Piétonnisation Mailhol



Données cartographiques : © IGN, FEDER, Région Occitanie, Préfecture d



Données cartographiques : © IGN, FEDER, Région Occitanie, Préfecture d



Données cartographiques : © IGN, FEDER, Région Occitanie, Préfecture d

Voie piétonne route de Maurémont

